



AIX en PROVENCE

LA VILLE

CHARTRE DE L'EXPOSANT

FORUM DES ASSOCIATIONS ET DU BENEVOLAT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

11 SEPTEMBRE 2022

PRÉAMBULE.....	2
ARTICLE 1 – OBJET.....	2
ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	2
ARTICLE 3 - SITUATION EXCEPTIONNELLE FORUM DES ASSOCIATIONS ET DU BENEVOLAT 2022.....	3
ARTICLE 4 – ORGANISATION.....	3
4.1 – ACCUEIL DU PUBLIC.....	3
4.2 – ORGANISATION MATÉRIELLE DES EXPOSANTS.....	4
a) Installation des exposants.....	4
b) Démontage des stands.....	4
4.3 – SÉCURISATION DU SITE.....	4
4.4 - STATIONNEMENT DES VÉHICULES.....	4
4.5 - ANIMATIONS – DÉMONSTRATIONS- INITIATIONS.....	4
4.6– INAUGURATION ET APÉRITIF D'HONNEUR.....	5
ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ – ASSURANCE.....	5
ARTICLE 6 - SÉCURITÉ INCENDIE ET SECOURS.....	5
ARTICLE 7 - CONTACT VILLE.....	5

PRÉAMBULE

La Ville d'Aix-en-Provence organise le Forum des Associations et du Bénévolat, le 11 septembre 2022 au centre-ville d'Aix en Provence.

Rendez-vous incontournable entre le public et les associations du territoire, le Forum des Associations et du Bénévolat 2022 se tiendra dans le respect des normes sanitaires en vigueur en septembre prochain.

Entièrement consacré à la promotion des associations ayant un lien direct avec le territoire communal, le Forum contribue au développement des associations, et du bénévolat. C'est le lieu privilégié pour favoriser les échanges entre le public et les acteurs associatifs sur des thématiques variées telles que la solidarité, la culture, l'environnement, le sport...

La réussite de cet événement nécessite une solide organisation et un engagement de tous, organisateurs, exposants et partenaires.

Les exposants et les partenaires participant au Forum des Associations et du Bénévolat 2022, désignés ci-après par le terme « exposant », s'engagent à respecter sans réserve les dispositions de la présente charte.

ARTICLE 1 – OBJET

La charte de l'exposant a pour but de définir les dispositions que la Ville d'Aix-en-Provence et les exposants s'engagent à respecter dans le cadre de l'organisation du Forum des associations et du Bénévolat 2022 d'Aix-en-Provence, afin de garantir la réussite de cet événement.

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions pour la location des stands sont ouvertes **du lundi 02 mai au vendredi 30 juin 2022.**

Cette année, les inscriptions **des associations**, se font prioritairement de façon dématérialisée via le lien suivant : <https://mesdemarches.mairie-aixenprovence.fr/airform/formulaires/FAB>

Une pré-inscription est alors enregistrée et le paiement réalisé dans un second temps, après validation de votre inscription par la collectivité. Vous recevrez alors un email vous permettant de procéder au paiement.

Pour les autres structures (entreprises...) l'inscription sera réalisée au guichet du Service des Relations aux Associations : 2 avenue Maréchal Foch – 13 100 AIX EN PROVENCE sur rendez-vous à prendre via le numéro suivant : 04 42 91 90 94.

Aucun dossier ne pourra être accepté après le 30 juin.

L'inscription est enregistrée à réception du dossier complet :

- Fiche d'inscription complétée,**
- Fiche INSEE (SIRENE) ou RNA**
- Statuts signés**

Une facture attestant du paiement sera transmise à l'exposant après validation du dossier complet par la collectivité et réception du paiement. Seuls les dossiers complets avec règlement réceptionné

(carte bancaire ou chèque) seront acceptés. Les paiements par chèque se feront au guichet du Service des Relations aux Associations : 2 avenue Maréchal Foch – 13 100 AIX EN PROVENCE sur rendez-vous à prendre via le numéro suivant : 04 42 91 90 94.

Tarifs 2022 votés par le Conseil Municipal :

(Délibération n° DL.2021-949 du 15/12/2021)

- Tarif association : Location d'un espace exposant de 9 m² comprenant 1 table + 2 chaises : 51 € TTC
- Tarif entreprise : Location d'un espace exposant de 9 m² comprenant 1 table + 2 chaises : 180 € TTC

Seules les associations dont le siège social est situé dans le territoire du Pays d'Aix **ou** ayant moins une partie de leurs activités sur la commune d'Aix en Provence pourront s'inscrire au Forum des Associations et du Bénévolat. Les associations déployant des activités culturelles ou syndicales ne pourront être représentées.

Les associations ne répondant pas à l'ensemble de ces critères pourront motiver leur souhait de participation auprès de la collectivité.

Les inscriptions seront validées dans la limite de la faisabilité technique. La Ville se réserve le droit de refuser une inscription dont l'objet ne servirait pas la promotion du tissu associatif aixois. Les associations ne répondant pas aux critères seront informées et ne pourront alors pas passer à l'étape **suivante** du règlement.

- Les associations seront réparties au sein de villages thématiques. A la clôture des inscriptions, la Ville décide de l'implantation définitive des stands par village en fonction du nombre d'exposants et des activités proposées. Les souhaits formulés par les exposants au moment de leur inscription sont pris en compte dans la mesure du possible.

- Les demandes d'activités : démonstrations, animations et/ou initiations seront formulées au moment de l'inscription. A réception de l'ensemble des demandes, la Ville programmera ces activités en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits des exposants.

N'ayant pas de visibilité sur l'évolution de la situation sanitaire, les activités ne seront possibles que si le contexte est favorable et dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur que l'exposant se doit de mettre en œuvre. Les exposants ayant proposé une activité seront informés de la faisabilité quinze jours avant l'ouverture du Forum.

Un plan d'organisation du Forum sera mis en ligne sur le site de la ville et sur ses réseaux sociaux, en amont de la manifestation.

ARTICLE 3 - SITUATION EXCEPTIONNELLE FORUM DES ASSOCIATIONS ET DU BENEVOLAT 2022

En cas d'annulation du Forum des associations et du Bénévolat **2022 au motif exclusif de prise en compte de la dégradation de la situation sanitaire, d'interdiction préfectorale et/ou municipale**, la ville procédera au remboursement des sommes versées par les exposants.

En cas d'intempérie, un report du Forum est prévu **le dimanche 25 septembre 2022.**

ARTICLE 4 – ORGANISATION

4.1 – ACCUEIL DU PUBLIC

Le Forum des Associations et du Bénévolat de la Ville d'Aix-en-Provence accueille le public le dimanche 11 septembre de 09h30 à 17h30.

Par respect pour le public, les exposants sont invités à assurer une présence minimale sur leur stand pendant les horaires d'ouverture au public.

Le respect des mesures sanitaires réglementaires en vigueur est assuré par l'exposant et sous sa responsabilité. La Ville se réserve le droit d'exclure tout exposant en cas de manquement aux obligations de protection des usagers.

4.2 – ORGANISATION MATÉRIELLE DES EXPOSANTS

Aucune activité payante ni aucune vente de quel type que ce soit n'est admise.

a) Installation des exposants

L'installation des exposants a lieu obligatoirement le dimanche 11 septembre 2022 de 07h à 09h00. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, aucune installation ne sera autorisée en dehors de ce créneau.

Les stands sont mis à disposition avec 1 table et 2 chaises. Chaque exposant installe son matériel et sa décoration par ses propres moyens. Les associations pourront apporter leurs tentes. Ces dernières ne doivent pas dépasser les dimensions 3m * 3m et devront être mentionnées dans le formulaire d'inscription.

Une équipe d'agents de la Ville est à la disposition des exposants pour régler tout problème technique. L'électricité et la wifi ne sont pas fournis sur les stands.

Compte tenu des exigences liées à la situation sanitaire, chaque exposant devra veiller à la désinfection régulière de son espace d'accueil.

b) Démontage des stands

Le démontage des stands et le transport du matériel se font le dimanche 11 septembre **après la fermeture du Forum de 17h30 à 18h30.**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de manipuler du matériel dans l'enceinte du Forum tant que le public est présent.

L'organisateur est le seul à donner l'autorisation de démontage dès la mise en sécurité de l'enceinte. Ce moment sera annoncé par le speaker.

4.3 – SÉCURISATION DU SITE

La ville d'Aix-en-Provence met en place, avec les services compétents, la sécurisation du site du Forum des Associations et du Bénévolat conformément aux normes sécuritaires et sanitaires en vigueur.

4.4 - STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Les exposants et le public sont invités à utiliser en priorité les parcs relais (Parking Krypton à proximité) et les transports collectifs ou les parkings Pasteur, Signoret, Bellegarde, Rambot, Carnot, Mignet, Rotonde, Méjanas. Différents relais vélos sont également disponibles : gare ferroviaire, gare routière, parking relais Krypton.

4.5 - ANIMATIONS – DÉMONSTRATIONS- INITIATIONS

Si la situation sanitaire le permet et dans la stricte application des règles en vigueur en septembre, les animations, démonstrations ou initiations se dérouleront sur les aires prévues à cet effet, selon le programme établi à partir des demandes transmises par les exposants lors de leur inscription. Elles pourront également se tenir lorsque possible au niveau des stands.

Les participants devront se tenir prêts 10 minutes avant leur horaire de passage. La Ville se réserve le droit de modifier l'ordre de passage en cas de retard au moment de l'annonce micro.

Toutes les animations sont gratuites.

Ce champ fera l'objet de précisions complémentaires ultérieures de la Ville tenant compte des dispositions réglementaires applicables à la date du forum.

4.6– INAUGURATION ET APÉRITIF D'HONNEUR

Si la situation sanitaire le permet, une cérémonie d'inauguration du Forum se déroulera le dimanche 11 septembre matin, à l'issue de laquelle un cocktail d'honneur sera offert par la Ville aux exposants et aux partenaires.

Le programme de l'inauguration et du cocktail sera communiqué ultérieurement.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

L'exposant s'engage à être couvert par une assurance en responsabilité civile en cours de validité.

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou de perte du matériel entreposé pendant la durée du Forum le dimanche 11 septembre **2022**.

ARTICLE 6 - SÉCURITÉ INCENDIE ET SECOURS

Le service sécurité incendie et assistance aux personnes est assuré pendant toute la durée Forum. Une équipe de secours est présente sur place et un numéro vert sera mis à disposition en cas de besoin.

ARTICLE 7 - CONTACT VILLE

La Ville se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 04 42 91 90 94 ou sur forumdesassociations@mairie-aixenprovence.fr

Fait à Aix-en-Provence, le 29/04/2022

Dominique AUGÉY
Adjoint au Maire
Financement de la Vie Associative

